

Coupon d'inscription

A remplir et à remettre accompagné d'un chèque à l'ordre du Trésor Public avant le lundi 30 septembre à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan - 8 rue du Moulin 57920 BUDING

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Portable : _____ Mail : _____

	Nombre de repas	Prix total
Repas Adulte 25 € l'unité	Piadina au choix entre mortadelle, jambon cru et végétarienne ----- mortadelle ----- jambon cru ----- végétarienne	-----
Repas Moins de 15 ans 17 € l'unité	----- piadina jambon cuit/fromage	-----
Total		-----

Départ du Camping de Malling à : 11 h 11 h 30 12 h 12 h 30 13 h

Une confirmation par mail vous sera envoyée.

Merci d'apporter au moins un sac à dos par groupe.

⚠ Parcours inaccessible aux vélos de route et aux petites roulettes.

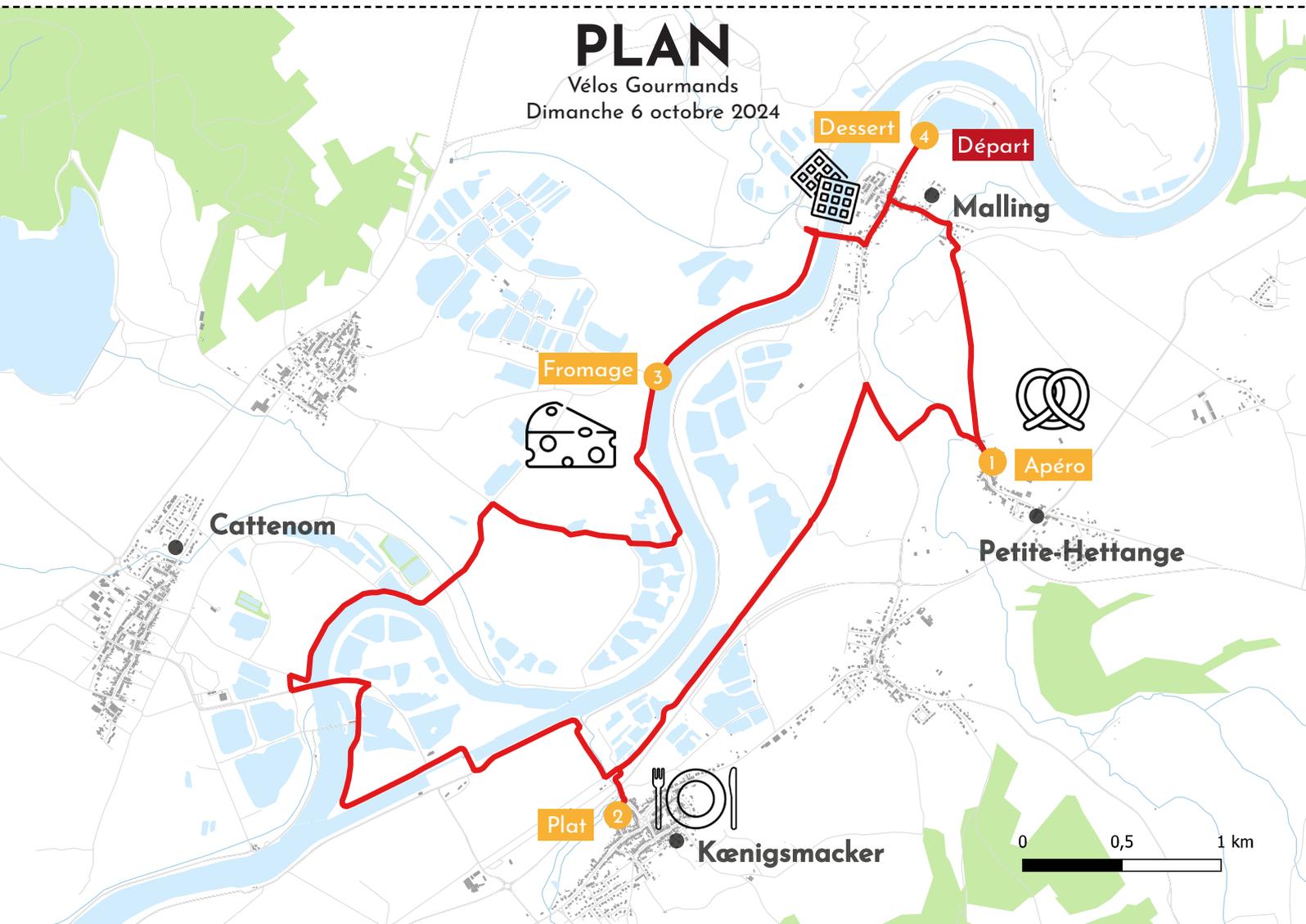


Cofinancé par
l'Union Européenne
Kofinanziert von
der Europäischen Union



Grande Région | Großregion

Renseignements à animation@arcmosellan.fr ou au 03 82 83 64 62





Les étapes des Vélos gourmands

Dimanche 6 octobre 2024

Départ du camping | MALLING

Pour préparer au mieux votre parcours, l'association « Le Guidon Solidaire » vous proposera de contrôler votre vélo.

1 Apéro sur la place du Village | PETITE-HETTANGE / MALLING

- Un bretzel des Bretzels de Pat de Sanry-les-Vigy ;
- Au choix :
 - › un verre de 25 cl de bière de la Brasserie Papyllon ;
 - › un verre de 15 cl de blanc demi - sec « Feuilles d'automne » de la distillerie Leisen de PETITE-HETTANGE ;
 - › un verre de 25 cl de limonade de la Brasserie Papyllon ;

Animation proposée par l'association C3F VTT de Koenigsmacker.

2 Plat à la salle Moulin Borens | KENIGSMACKER

- Repas Adulte : piadina au choix (mortadelle, jambon cru, végétarienne) accompagnée de frites de pois chiche et pesto par Piato Foodtruck, un verre de 15 cl de vin italien de la Maison Cassano ;
- Repas Moins de 15 ans : piadina jambon cuit fromage accompagnée de frites de pois chiche et pesto par Piato Foodtruck, sirop à l'eau ;

Animation proposée par l'association Roolcool Bike Elzange.

3 Fromage

- Dégustation de tomme de vache par l'Équation Gourmande de METZERVISSE.

Animation proposée par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.

4 Dessert au camping | MALLING

- Gaufre ;
- Café ;

Piste modulable de BMX de la Fédération Française de Cyclisme.



Cofinancé par
l'Union Européenne
Kofinanziert von
der Europäischen Union





Règlement « Vélos gourmands » 2024

L'inscription à la manifestation entraîne l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 1 - Itinéraire de la manifestation

Cette manifestation est sans esprit de compétition et les parcours ne sont pas chronométrés. Les participants acceptent les risques propres à la pratique du vélo. Ils déclarent n'emprunter les itinéraires proposés qu'en connaissance de cause, et sous leur entière appréciation et responsabilité.

Consignes : Respectez impérativement le parcours balisé de cet événement, ne pénétrez pas en sous-bois ni dans les parcelles de culture en dehors du parcours. Ne laissez aucune trace de votre passage (déchets, emballages...), il en va du respect de l'environnement et de la reconduite future de cet événement.

ARTICLE 2 : Incidents / Accidents

En s'inscrivant, les participants acceptent les risques inhérents à la participation à une telle manifestation tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière, un équipement endommagé ou de mauvaise qualité.... L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenus avant, pendant et après la manifestation. Chaque participant est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il apporte pour ses besoins.

ARTICLE 3 : Aptitude du participant

Ne prenez pas de risque inutile : Informez-vous à l'avance de la difficulté du parcours, ne vous surestimez pas. Toutes les informations sont disponibles au point « inscriptions ».

ARTICLE 4 : Limite horaires

L'engagement sur le parcours est défini entre 11h et 13h. Les personnes qui s'engageront sur le parcours hors de cette tranche horaire le feront en dehors de l'organisation prévue et ne seront plus couverts par l'organisation ni les assurances des organisateurs.

ARTICLE 5 : Participation des mineurs

Les mineurs de moins de 15 ans doivent obligatoirement être accompagnés tout le long de l'évènement. Les mineurs non-accompagnés devront nous présenter une autorisation parentale.

ARTICLE 6 : Consignes dégustation

L'alcool proposé dans le cadre du menu est à consommer avec modération. Chaque participant aura accès à un nombre limité de dégustation par stand. De l'eau sera disponible à chaque arrêt.

ARTICLE 7 : Code de la route

Chaque participant est soumis au code de la route et doit le respecter en tous lieux et toutes circonstances. Maîtrisez votre vitesse, effectuez les dépassements avec précaution après avoir averti celui que vous allez doubler. Les randonneurs pédestres et équestres sont toujours prioritaires.

ARTICLE 8 : Matériel

Il est impératif que votre vélo soit en bon état. Le port d'un casque homologué est obligatoire (normes CE). La jugulaire doit être attachée. Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent. Par prudence, partez avec un vélo en bon état. Un stand de réparation de vélo se trouvera au départ de l'évènement ci-besoin. Un kit de réparation et une trousse de secours seront à disposition à chaque arrêt.

ARTICLE 9 : Désistement

En cas de désistement, le montant des inscriptions reste acquis aux organisateurs sauf en cas d'annulation de l'évènement. La manifestation se déroulera quel que soit le temps, sauf alerte météo.

ARTICLE 10 : Utilisation de l'image

Chaque participant, par son inscription à l'épreuve, autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de cette manifestation. Cette autorisation est valable pour tous supports utilisés par la CCAM ou les clubs participants à l'organisation de la manifestation, aux fins notamment de promouvoir les manifestations qu'organisent la CCAM, ou les clubs participants.

ARTICLE 11 : Assistance

Si vous êtes en difficulté, appelez le numéro de téléphone qui vous a été communiqué à l'inscription ou signalez-le aux stands de secours que vous croiserez sur le parcours.

Dans le cadre du projet Velo Moselle Saar

